



Pantin, le 18/06/2020

COMMUNICATION DE JEAN-MARC BŒUF

SECRETAIRE GENERAL DU SYNDICAT ADMINISTRATION ET INTENDANCE

1 : A l'occasion de la reprise des discussions bilatérales, la DGRH, enfin, après des années d'atermoiements, a décidé de **mettre un terme à la disparité de traitement indemnitaire qui existe au sein des EPLE entre personnels administratifs logés et personnels de direction logés**. Nous avons œuvré pour que le gestionnaire, A ou B, devienne un véritable adjoint du chef d'établissement. C'est visiblement cet argument de traitement différencié désormais insoutenable qui l'a emporté et qui sera utilisé vis à vis de Bercy afin d'obtenir les moyens budgétaires nécessaires le cas échéant, sachant que certaines académies (Amiens) ont déjà procédé à un traitement non différencié logés/non logés au sein des personnels éligibles au RIFSEEP. Important : conformément à nos mandats, **cette égalité logés/non logés sera étendue à tous les collègues C, B ou A**, pas simplement aux adjoints gestionnaires.

2 : La DGRH a également acté **le principe de la convergence** des régimes indemnitaires de **tous les personnels logés ou non logés C, B, A vers la situation la plus favorable est retenue**.

Cela semble évident, nous l'avons écrit : en quoi un personnel administratif des ministères que nous représentons serait, à grade égal, fonctions égales, temps de travail égal, inférieur à un personnel administratif d'un autre ministère ? L'argument du nombre n'est que budgétaire, humainement et en terme de management il est sans valeur.

Ne nous leurrions pas, ce n'est pas gagné notamment pour le point 2 et cela passera d'abord par des harmonisations internes et sera soumis à un plan pluriannuel. Mais voilà au moins deux points essentiels ou nous pouvons sans arrières pensées rejoindre pleinement l'action de notre ministère. **Il lui appartient maintenant de tenir ses engagements pour l'ensemble de la filière.**

J-M BŒUF